TOULOUSE
transports urbains

la cgt

Régie Tisséo

www.cgt-tu-toulouse.fr

13 MAI 2026

PRÉAVIS 2603



LA CGT A REFUSÉ DE SIGNER, POURQUOI ?

Outre une valeur de point largement insuffisante qui représente à peine **2 pleins d'essence** pour venir travailler cette année par rapport à l'augmentation du coût de la vie, La CGT a décidé de ne pas participer à cette mascarade, car l'accord introduit également des **critères de présentéisme inacceptables** sur la prime de performance des agents de maintenance métro en 2x8 (accidents du travail, maladies professionnelles et événements familiaux).

Ces mêmes critères ont déjà été refusés par la CGT concernant la PIBC dans l'accord initial, c'est pourquoi l'accord final déjà signé garde le système que nous connaissons aujourd'hui. **Mais pas pour cette prime performance !!**

La question que tous les traminots doivent se poser est : Pourquoi refuser des critères antisociaux et discriminatoires pour les uns... et les valider pour d'autres, au motif qu'ils ne concernent qu'une minorité ?

Pour la petite histoire, une prime avec ces mêmes critères a déjà été proposée et acceptée lors des NAO 2025 pour les vérificateurs et la prévention.

C'était une erreur que la CGT assume.

Suite à cela, la CGT avait déposé une alarme sociale pour supprimer ces critères de présentéisme... mais, seule et sans soutien comme souvent, n'avait pas réussi à faire plier la direction.

CE N'EST PAS PARCE QU'UNE ERREUR A ÉTÉ FAITE QU'ELLE DOIT SE REPRODUIRE.



Le principe du code du travail est que les absences liées à un accident du travail ou une maladie professionnelle **ne peuvent pas entraîner une sanction ou une perte de droits**. (Art. L1226-7)

Le code du travail ne le permet pas mais les ordonnances Macron, avec la complicité des syndicats signataires **OUI !**





Et avec cette prime, la Direction retire ces absences du temps de présence, donc **si vous êtes en maladie professionnelle ou en accident de travail vous ne toucherez qu'une partie de cette prime l'année prochaine ou rien du tout !** Posez-vous les bonnes questions...



Autres point de désaccord, derrière les petites lignes du préambule, le projet multi-ligne Lineo est toujours là tout comme le CET (compte épargne temps) , prêt à remettre en cause nos conditions de travail. **La CGT refuse de signer un chèque en blanc à la direction.**

ET QUE DIRE DU « C'EST MIEUX QUE RIEN » !

Le danger, c'est d'accepter des miettes avec des critères antisociaux et discriminatoires, et en réalité de poser la première pierre de futures attaques contre nos droits, sur toutes les primes existantes et celles à venir. Par conséquent, continuer à accepter des injustices aujourd'hui, c'est **donner carte blanche à la Direction pour généraliser encore davantage de reculs demain, voire une démolition à coups de hache sur nos conditions de travail !**





Face à une inflation imposée par les guerres impérialistes tablé entre 3 et 4% avant la fin de l'année, et en sachant que le SMIC a augmenté de 1,18% en Janvier et sera réévalué de 2% au 1er Juillet, le Directeur a refusé comme toujours de répondre au cahier revendicatif de la CGT :

- ⊗ Hausse de la valeur du point de 5%
- ⊗ Prime carburant

Sa réponse ? **« ça ne va pas durer »** déclare le Directeur qui ne connaît pas les fins de mois difficile et l'impact d'une hausse de l'énergie (Carburant, électricité, gaz...) sur un budget fortement impacté par les différentes augmentations des produits de première nécessités.



RÉVEILLONS-NOUS !



Que va-t-il se passer l'année prochaine avec ce « c'est mieux que rien »
Désindexation des primes ?? Jours de carence ?? Et le présentéisme sur quelle prime ??



Pour calculer ton salaire:

Nouvelle valeur du point 11,52 € × ton coefficient x ton % d'ancienneté = ton salaire brut.